

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Schéma régional d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires

SRADDET

Conférence Avenir du territoire

Vendredi 1^{er} décembre 2023 – Hôtel de Région

AVENIR DE NOS TERRITOIRES



Schéma régional d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires
SRADDET

Pierre-Paul LEONELLI

Vice-président de la Métropole de Nice-Côte d'Azur

Conseiller régional

Région SUD

AVENIR DE NOS TERRITOIRES



Schéma régional d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires

SRADET

Didier MAMIS

Secrétaire général pour les affaires régionales

Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

AVENIR DE NOS TERRITOIRES



Schéma régional d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires
SRADDET

Animation de la journée

Gaëlle LE BLOA

Cabinet Génopé, Animatrice

Quels leviers des territoires pour la planification écologique ?

- **Aude Pommeret**, économiste, professeure à l'Université Savoie Mont Blanc et conseillère scientifique à France Stratégie
- **Pierre Veltz**, urbaniste, sociologue et économiste, Co-président du Conseil scientifique d'appui à la connaissance et à la planification stratégique de la Région Sud
- **Anne Claudius-Petit**, Conseillère régionale, Présidente du PNR de Camargue, Présidente de l'Agence régionale de la biodiversité et de l'environnement
- **Pierre-Paul Léonelli**, Vice-président de la Métropole de Nice-Côte d'Azur et conseiller régional de la Région Sud
- **Michel Gros**, Maire de La Roquebrussanne, Président de l'Association des maires ruraux du Var
- **Stéphane La Branche**, sociologue du climat, Coordinateur scientifique du Gieco

Planification écologique

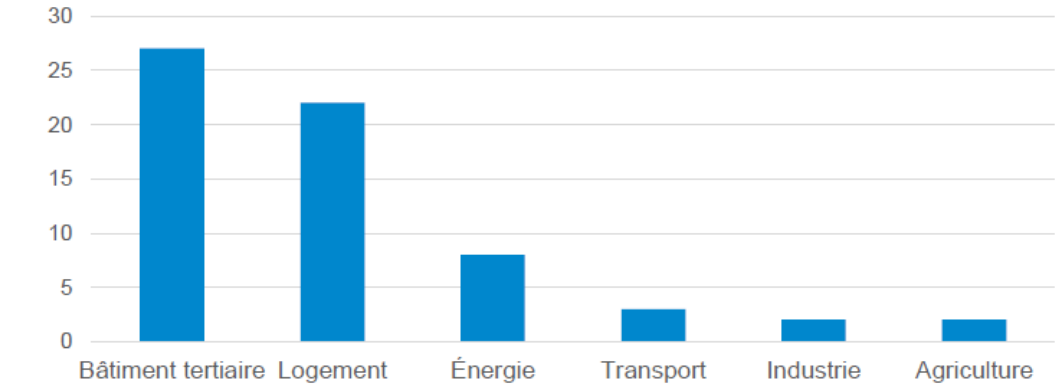
Horizons et échelles

AUDE POMMERET,
IREGE-USMB, France Stratégie, RSB

Région Sud
1/12/23

Montant des investissements

Graphique 14 – Investissements additionnels nets requis pour atteindre l'objectif 2030, par rapport à un scénario tendanciel sans verdissement de l'économie, en milliards d'euros de 2023



Note : le transport maritime et aérien et le secteur des déchets ne sont pas couverts ici, ce qui minore le total des investissements requis.

Source : auteurs

En milliards d'euros	Investissement supplémentaire en 2030	Part publique	
		Part de financement public constante	Scénario optimal
Bâtiments publics	10	10	10
Infrastructures	7	4	4
Rénovation des logements (chauffage et isolation)	21	10	14
Rénovation du tertiaire privé	17	0	2
Équipement des ménages en véhicules électriques	-8	-2	-2
Équipement des entreprises en véhicules électriques, poids lourds et utilitaires légers	4	0	1
Investissement des entreprises (y compris énergie)	13	3	4
Adaptation	3	n.a.	1
TOTAL (y compris adaptation et hors agriculture)	67	25	34

Les différents enjeux

- A long terme : risques physiques
 - + rapide que prévu?
 - Adaptation?
- A court-moyen terme: risque de transition
 - Choc keynésien
 - Inflation
 - Substitutions entre inputs
 - Actifs échoués/ajustement du travail
 - Changement technologique
 - Choc de compétitivité (MACF-IRA)
 - Sobriété
 - Matériaux critiques
 - Acceptabilité
 - Contagion financière

→ Commission Pisani-Ferry Mahfouz
(2022-2023, France Stratégie)



Freins et leviers

- Avant la dépense publique : tarification du carbone et réglementation sont a priori préférables → problème d'acceptabilité.
- La sobriété fait-elle partie de la solution?
 - Une meilleure utilisation de l'énergie et la décarbonation ne suffisent pas.
 - Dans certains domaines (ex: le transport aérien), la décarbonation complète ne sera probablement pas atteinte d'ici 2050
 - Dans d'autres domaines (ex: l'élevage bovin), il n'y a pas de solution immédiate.
 - En outre, les gains d'efficacité énergétique seront probablement associés à des *effets rebond*

Sobriété énergétique : définition

- Efficacité énergétique: moins d'énergie utilisée mais le même « service »
- Gains de sobriété: moins d'énergie utilisée mais un « service » différent
 - Volontaire ceteris paribus (avion, viande)
 - Substitutions en fonction de l'élasticité-prix (chauffage à l'université)
 - Voiture électrique?
- Choisie vs contrainte
 - Modification des prix relatifs
 - Modification des préférence, réduction de biais comportementaux

Politiques visant la sobriété et changements de préférences

- Modification de l'organisation collective
- La diffusion d'information
- Comportements des pairs et lobbying

Recherche: Chaire pour l'économie environnementale

MISSIONS

①

RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

FACILITER LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE par la compréhension des évolutions réglementaires sociologiques et économiques. Elaborer des outils d'accompagnement des organisations et du territoire (politiques publiques).

②

ANIMATION & FORMATION

IDENTIFIER les métiers et les besoins en compétences des entreprises.
FORMER les collaborateurs à l'aide de formats innovants.

③

DIFFUSION

SENSIBILISER. DIFFUSER DES CONNAISSANCES en matière d'économie environnementale.

L'économie environnementale désigne une approche de l'économie adaptée aux enjeux liés au réchauffement climatique et à la dégradation des écosystèmes. C'est un outil prospectif quant au futur proche dans lequel évoluent entreprises et collectivités.

AXE 1

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE,
EMPREINTE CARBONE, ZÉRO
ÉMISSION NETTE, DÉPLACEMENTS
DOMICILE-TRAVAIL, TÉLÉTRAVAIL,
COÛT D'ABATTEMENT.

AXE 2

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

CONFLIT D'USAGES,
RÉCYCLAGE, RÉDUCTION,
RÉUTILISATION, POLITIQUE
PUBLIQUE, VALORISATION.

AXE 3

NOUVEAUX MODÈLES ÉCONOMIQUES

GOUVERNANCE,
MÉTABOLISME,
RESSOURCES
COMMUNES.

Projet VALADAPT (Ademe)

Analyse socio-économique de l'adaptation: application aux infrastructures de transport en région Sud (TSE, USMB, Direction des Infrastructures et des Grands Equipements de la région sud).

La Direction des Infrastructures et des Grands Equipements de la région Sud et le Cerema ont prévu

- d'évaluer les vulnérabilités de certaines infrastructures de transports de la région Sud
- d'élaborer ensuite un plan d'adaptation assorti de coûts.

-> Nous souhaitons compléter cette approche avec le côté bénéfices de l'adaptation, de façon à disposer d'une analyse socio-économique complète

- en nous concentrant sur un type d'infrastructure précis,
- voire un périmètre géographique réduit avec plusieurs infrastructures

Point d'étape sur la modification du SRADDET

Pierre-Paul LEONELLI, Vice-président de la Métropole de Nice-Côte d'Azur,
conseiller régional de la Région Sud

Jean-Baptiste CHABERT, Directeur de la Délégation de connaissance et de la
planification territoriale - Région SUD

Rappel du périmètre de la modification n°1

- Plusieurs textes impactent le SRADDET dont la loi Climat et résilience d'août 2021
- Délibération de lancement de la **modification n°1** le 17 décembre 2021.
- **Périmètre de la modification** – adaptations issues des évolutions législatives:
 - ✓ Réduction de la consommation du foncier et territorialisation
 - ✓ Logistique, mobilités, stratégie régionale aéroportuaire
 - ✓ Prévention et Gestion des déchets
 - ✓ Eau, littoral
- + Correction d'erreurs matérielles et actualisations d'autres thématiques.

Ces évolutions n'impactent pas l'économie générale du SRADDET

Projet de SRADDET modifié – juin 2023

- Travaux d'élaboration de la modification en 2022-2023
- Large concertation avec les territoires
 - 15 réunions des Instances territoriales de dialogue
Départements, intercommunalités, parcs naturels régionaux, services de l'Etat et Région
 - Participation aux travaux de la conférence régionale des SCoT, pour discuter des objectifs territorialisés de lutte contre l'artificialisation des sols dans le SRADDET
- Présentation du projet de SRADDET modifié à l'assemblée régionale le 23 juin 2023



Le contexte législatif et réglementaire évolue...

- SRADDET Sud arrêté en octobre 2018 / approuvé en octobre 2019
- Des textes impactant le SRADDET :

23
novembre
2018

- La loi portant sur l'Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN)

24
décembre
2019

- La loi d'Orientation des Mobilités (LOM)

10 février
2020

- La loi relative à la lutte contre la Gaspillage et à l'Economie Circulaire Agir (AGEC)

22 août
2021

- La loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi climat et résilience)

21 février
2022

- La loi 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration)

20 juillet
2023

- La loi visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux (ZAN 2)

... et élargit le périmètre du SRADDET

- Equilibre et d'égalité des territoires,
- Implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional,
- Désenclavement des territoires ruraux, d'habitat,
- Gestion économe de l'espace, lutte contre l'artificialisation des sols,
- Intermodalité et développement des transports de personnes et de marchandises,
- Maîtrise et de valorisation de l'énergie,
- Lutte contre le changement climatique,
- Développement de l'exploitation des énergies renouvelables et de récupération,
- Pollution de l'air,
- Protection et de restauration de la biodiversité,
- Prévention et gestion des déchets,
- Développement et de localisation des constructions logistiques,
- Voies et les axes routiers qui, par leurs caractéristiques, constituent des itinéraires d'intérêt régional,
- Stratégie régionale aéroportuaire
- Développement logistique et industriel, notamment en matière de localisation préférentielle (à venir)
- ...



Loi « ZAN 2 » – 20 juillet 2023

➤ Domaine de la réduction de la consommation d'espace

Ajustement de l'objectif et des règles du SRADDET en matière de sobriété foncière à la loi

- ✓ Les **projets d'envergure** nationale ou européenne qui présentent un intérêt général majeur
- ✓ La création de nouvelles instances de **gouvernance du ZAN**
- ✓ La garantie universelle d'**un hectare pour chaque commune**
- ✓ **Modification des calendriers**

Ce que dit la loi ZAN 2

Projets d'envergure nationale

- Enveloppe de 10 000 ha au plan national pour la décennie en cours mutualisée entre les régions disposant d'un SRADDET
 - Impact de 4,5% supplémentaires par rapport aux objectifs de – 45%, - 50% et – 55% envisagés à ce jour.
 - Le Ministre adresse une proposition de liste de projets à chacune des régions. (probablement novembre)
 - Dans les 2 mois suivants, le Président du Conseil régional donne un avis sur cette liste après consultation de la Conférence régionale
 - Un arrêté ministériel fixe la liste des projets retenus par région.
 - En cas de désaccord, une commission de conciliation peut être mise en place.
- ⇒ Du fait de ces différentes étapes, l'arrêté fixant la liste des projets d'envergure ne sera probablement publié qu'au cours du 1^{er} trimestre 2024. Cet arrêté est indispensable pour établir le taux d'effort de réduction de la consommation d'espace des SCoT.

Ce que dit la loi ZAN 2

Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols

Présidée par le Président de Région

Composition : 58 membres dont

- 15 élus régionaux
- 5 représentants de l'Etat,
- 5 représentants des SCoT
- 15 représentants des EPCI
- 7 représentants des communes PLU
- 5 représentants des communes non couvertes par un document urbanisme
- 6 représentants des départements

La Commission se prononce pour avis sur :

- le projet de liste des projets d'envergure nationale ou européenne proposée par l'Etat à l'automne 23,
- tout sujet lié à la mise en œuvre des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols,
- la liste des projets d'envergure régionale, le cas échéant.



Ce que dit la loi ZAN 2

Garantie communale

- ✓ Droit à consommation foncière d'un hectare pour toutes les communes (disposant ou élaborant un document d'urbanisme)

Modification des calendriers

- ✓ Décalage de 9 mois pour le SRADDET puis de 6 mois pour
 - ✓ Les SCoT : échéance 22 février 2027
 - ✓ Les PLU : échéance 22 février 2028

Décrets d'application suite à la loi ZAN 2

Trois décrets d'application parus le 27 novembre

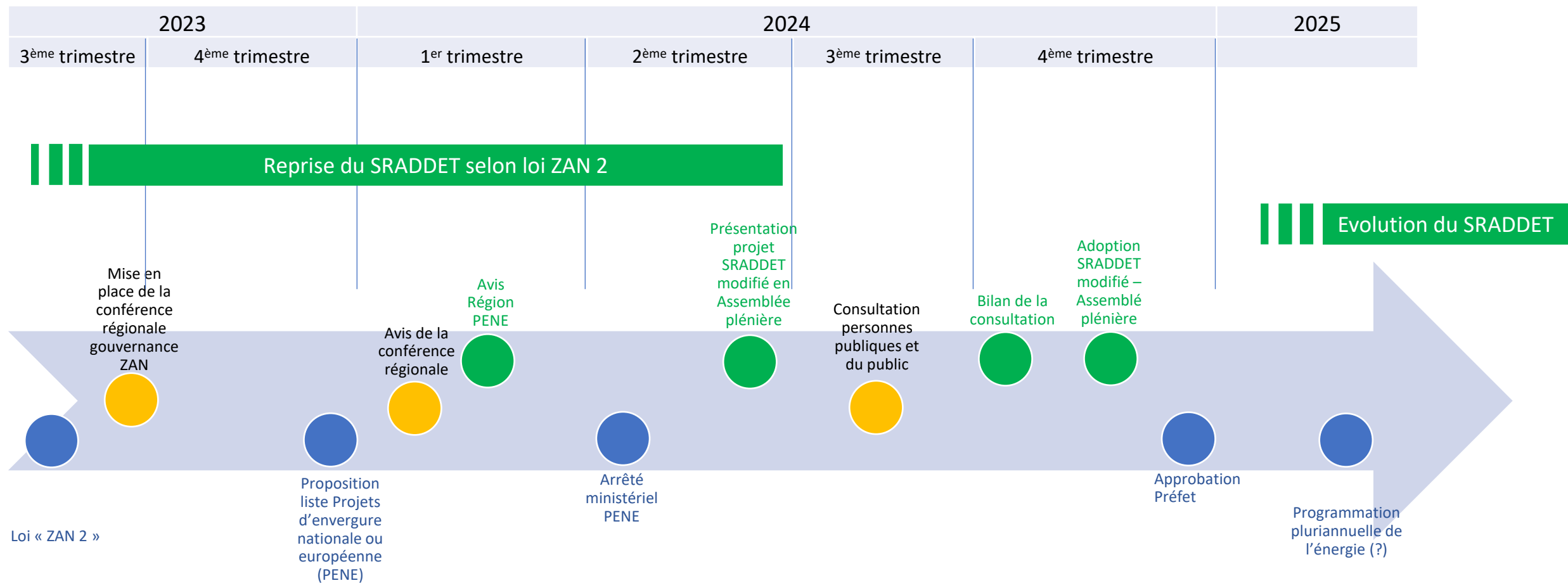
- mise en œuvre de la territorialisation des objectifs de gestion économe de l'espace et de lutte contre l'artificialisation des sols
- évaluation et suivi de l'artificialisation des sols (nomenclature)
- composition et aux modalités de fonctionnement de la commission régionale de conciliation sur l'artificialisation des sols (projets d'envergure nationale)

Des arrêtés à paraître

- liste des projets d'envergure nationale ou européenne

Ce que dit la loi ZAN 2 : report de 9 mois du calendrier

Calendrier et échéances SRADDET 2023 – 2025



Un SRADDET qui va devoir relever de défi de la planification écologique

L'urgence climatique engendre une accélération législative et réglementaire nécessaire pour permettre l'adaptation des territoires qui nécessite de revoir le schéma en tant que vision stratégique de la Région à horizon 2030 /2050 :

Le SRADDET, avec ses champs de compétence élargis, permet une vision d'ensemble de l'avenir du territoire, plutôt qu'une approche en silo.

Ce schéma et son évolution peut être le socle d'une concertation élargie, à condition de laisser une certaine liberté dans l'organisation du dialogue territorial.

Au regard des enjeux liés aux conséquences du changement climatiques sur nos territoires, les SRADDET devraient à la fois :

- voir leur portée confortée
- être plus modulables ou évolutifs, sans pour autant fragiliser la concertation

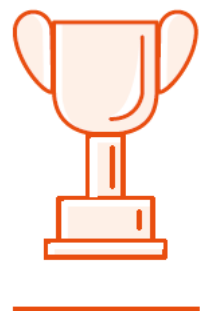


Prix d'excellence de la planification écologique

AVENIR DE NOS TERRITOIRES



Schéma régional d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires
SRADET



Résilience économique locale grâce à l'agroécologie - Association Les Résilients

- Séverine CACHOD, Co-Présidente
- Stéphan REINIG, Co-Président
- Lionel ASIN, Trésorier

Schéma d'aménagement de la plage de Pampelonne - Commune de Ramatuelle

- Roland BRUNO, maire de Ramatuelle
- Jean-Pierre FRESIA, adjoint aux travaux

Livraison à vélo en ville - Entreprise Agillenville

- Michaël MAHUT, co-président
- Stéphane DEMAEGDT, co-président

Organise ton éco-événement – Lycéens et association Les perles de la côte bleue

- Cécile BERNARDON, présidente

Pour une Méditerranée sans déchets sauvages – Lycée de la méditerranée de la Ciotat et l'association l'Atelier Bleu

- Les lycéennes : Eva GUERRIER, Léandra FERREIRA, Téva RIBEIRO MAUFRAS, Samantha ARVIEUX
- Les représentantes de l'association : Delphine MOGE et Zoé BRUNET

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Schéma régional d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires

SRADET